

N°60, Février 2024

Directrice de la publication : Martine DAGUERRE

Comité de rédaction : Elodie BARON, Patricia DECERLE

Impression municipale à 730 exemplaires.

Mairie de Conches sur Gondoire – 6 place de l'Église (77600)

Tél. : 01 64 02 26 17 [accueil@conches-sur-gondoire.fr](mailto:accueil@conches-sur-gondoire.fr)

Astreinte technique : 06.56.70.43.34

La mairie est ouverte du lundi au vendredi de 9h à 12h et 14h à 17h,

Le samedi de 9h à 12h.

site internet : [www.conches-sur-gondoire.fr](http://www.conches-sur-gondoire.fr)



Mairie de Conches sur Gondoire



[mairiedeconchessurgondoire](https://www.instagram.com/mairiedeconchessurgondoire)

## LE PLAISIR DE LIRE POUR NOS ENFANTS



La municipalité offre un livre à tous les écoliers Conchois, de la petite section de maternelle à la dernière classe élémentaire soit le CM2, dans le but de favoriser la lecture.

Vous pourrez venir le retirer à l'accueil de la Mairie aux horaires d'ouverture (sur présentation d'une pièce d'identité) à partir du lundi 12 février.

Pour les Conchois scolarisés au sein d'écoles en dehors de la ville, merci d'informer Marie BERZIN par mail à [marie.berzin@conches-sur-gondoire.fr](mailto:marie.berzin@conches-sur-gondoire.fr).

## RUES CONCERNÉES PAR L'ÉLAGAGE 2024

- Clos des Cèdres,
- Rue des Rougettes,
- Allée des Gondoires,
- Allée de Jossigny,
- Allée de Chanteloup.



## PERMANENCES DU MAIRE



- 10 février 2024 de 9h à 12h,
- 23 mars 2024 de 9h à 12h,
- 27 avril 2024 de 9h à 12h.

Uniquement sur rendez-vous.

Inscriptions par mail à [marie.berzin@conches-sur-gondoire.fr](mailto:marie.berzin@conches-sur-gondoire.fr) ou 01 64 02 26 17.

## PLANNING DU PASSAGE DE LA BALAYEUSE 2024

Une balayeuse passera dans nos rues le dernier mercredi de chaque mois. Pour un maximum d'efficacité, merci de garer vos véhicules sur votre propriété dans la mesure du possible.

- Mercredi 28 février,
- Mercredi 27 mars,
- Mercredi 24 avril,
- Mercredi 29 mai,



## PETITS DÉJEUNERS CITOYENS



Venez rencontrer vos élus et échanger sur les sujets qui vous tiennent à cœur concernant notre village.

- **Samedi 2 mars** : parking du Laurençon de 9h à 12h,
- **Samedi 6 avril** : Entrée du Tennis de 9h à 12h,
- **Samedi 4 mai** : devant l'entrée de l'école du Val Guermantes de 9h à 12h,
- **Samedi 1<sup>er</sup> juin** : dans l'école Gustave Ribaud de 9h à 12h.

## ÉCLAIRAGE PUBLIC



La Mairie a effectué une demande de subvention auprès de l'Etat au titre du Fonds vert, qui vise à accélérer la transition écologique dans les territoires. Elle va permettre

d'équiper en éclairage solaire en LED la rue Guillaume Apollinaire et l'allée de Jossigny. Le coût de 10 120 € hors taxe est subventionnable à 80 %.

## ORIENTATIONS DU CŒUR DE VILLAGE



Le Conseil municipal a approuvé le 14 décembre 2023 les orientations du Cœur de village, comprenant :

- la cession de la Ferme du Laurençon à un ou des opérateurs pour la construction de logements, avec maison médicale, commerces et services en rez-de-chaussée, en lieu et place des bâtiments actuels, avec des constructions en R+1+combles conservant l'esprit « ferme briarde » du lieu, suivant un cahier de prescriptions architecturales rigoureux ;
- la possibilité de remplacer la salle multisports de la rue de la Jonchère (fermée en août 2023 pour raisons de sécurité) par une halle ouverte ;
- sur le site de l'école Gustave Ribaud : l'aménagement d'un parc public et la conservation d'un bâtiment de l'école pour accueillir des activités associatives, culturelles, intergénérationnelles... ; la vente de parcelles



en frange Nord de l'école pour quelques lots à bâtir de maisons individuelles fournissant un apport financier ;

- la restauration de la Grange ainsi que l'embellissement de ses abords et de l'espace Boitel.

Le Conseil municipal a validé un phasage sur 5 ans (2024 à 2028 inclus). Il a également voté le fait que chaque projet futur (Grange, Boitel, parc Gustave Ribaud, Ferme du Laurençon) fera l'objet de concertations spécifiques (réunions sur sites, ateliers ou réunions publiques).

## PERMANENCE DU DÉPUTÉ



Monsieur le député de la 8e circonscription de Seine-et-Marne, Hadrien Ghomi, organise une permanence parlementaire le samedi 16 mars de 10h à 12h en mairie de Conches sur Gondoire.

Ce sera l'occasion d'échanger avec lui au cours d'entretiens individuels, sans rendez-vous, sur tous les sujets qui vous tiennent à cœur.

## DEVENEZ BÉNÉVOLE A CONCHES



Que vous soyez toujours en activité ou à la retraite, que vous souhaitiez agrandir votre cercle de nouvelles connaissances ou découvrir de nouveaux contextes, le bénévolat est pour vous ! Vous n'aurez que l'embarras du choix, des

domaines variés s'offrent à vous, en fonction de vos disponibilités : participation à nos animations ludiques, sportives, culturelles ... (Rallyes - Run Conches - Ateliers à thèmes – Brocante – Fête de l'été – Boîtes à livres - Noël, Pâques, Halloween, ...). On ne s'ennuie jamais !



## POURQUOI NE SUIS-JE TOUJOURS PAS RACCORDÉ A LA FIBRE OPTIQUE ?



La fibre est bien arrivée à Conches, puis elle a été déployée quartier par quartier, rue par rue. Et pourtant, alors que votre voisin est raccordé à la fibre, vous ne l'êtes toujours

pas ! Il est possible que vous soyez sur un autre nœud de raccordement, auquel votre opérateur ne s'est pas (encore) raccordé. Ou que divers problèmes techniques ralentissent le processus. Depuis des mois, Seine-et-Marne Numérique et XP-Fibre multiplient les échanges avec les bureaux d'études des fournisseurs d'accès sur les nombreux problèmes rencontrés. Il arrive même que des fournisseurs d'accès déconnectent les branchements d'un concurrent dans l'armoire qu'ils partagent afin de se faire de la place !

A ce stade, c'est à votre fournisseur d'accès, auprès duquel vous êtes abonné à internet, de réaliser la dernière étape du raccordement jusqu'à l'intérieur de votre domicile. **La Mairie n'est pas votre opérateur et n'est donc malheureusement pas en mesure de vous aider : pour toute question concernant l'installation de la fibre à votre domicile, vous devez contacter votre fournisseur d'accès Internet.** Il est d'ailleurs arrivé que des administrés passés chez un autre fournisseur soient raccordés immédiatement alors que leur opérateur habituel prétendait ne pas pouvoir le faire. En résumé :

- si votre fournisseur d'accès Internet ne vous a pas encore contacté pour vous proposer la fibre : appelez-le ou allez sur son portail internet où vous trouverez des indications sur votre raccordement à la fibre,
- si, lors du rendez-vous pour le raccordement, le technicien mandaté par votre fournisseur d'accès Internet constate qu'il est dans l'incapacité de finaliser le raccordement du logement, il y a deux possibilités : soit le traitement est du ressort du fournisseur d'accès Internet et ce dernier doit corriger le problème de son côté et informe l'utilisateur de la situation ; soit le traitement est du ressort de l'opérateur d'infrastructure (XP-Fibre) : celui-ci, alerté automatiquement via un ticket d'incident

généralisé par votre fournisseur d'accès Internet, diagnostique et traite la demande, avant de notifier votre fournisseur d'accès de la résolution et pour que ce dernier programme un nouveau rendez-vous à votre domicile,

- si vous êtes déjà raccordé mais que vous subissez une coupure d'internet : contactez votre fournisseur d'accès Internet,
- si des travaux sont effectués sur la fibre à proximité de votre domicile et que vous constatez des anomalies (par exemple, plaque mal remise en place) merci de le signaler à [accueil@conches-sur-gondaire.fr](mailto:accueil@conches-sur-gondaire.fr).

## PORTAGE REPAS : TÉMOIGNAGE D'UN SENIOR CONCHOIS

Monsieur Besana, Conchois depuis 1970, a souhaité partager son expérience sur le portage de repas à domicile : « Utilisateur de ce service depuis février 2023, pour une bonne centaine de repas, je ne peux que témoigner de ma satisfaction :



- ❖ choix des plats, et entrées, fromages et desserts,
- ❖ générosité des quantités,
- ❖ cuisine « neutre » laissant le soin des assaisonnements,
- ❖ accueil sympathique des réservations,
- ❖ livraison souriante quelles que soient les conditions atmosphériques,

En prime : économies de temps et d'énergie.

Heureuse initiative à l'égard des seniors ! »

Pour bénéficier de ce service, contactez Marie Berzin par mail à [marie.berzin@conches-sur-gondaire.fr](mailto:marie.berzin@conches-sur-gondaire.fr) ou au 01 64 02 26 17.

## RECENSEMENT

Le Recensement,  
un acte civique et obligatoire



Le recensement de la population est en cours, jusqu'au 17 février 2024. A Conches, les agents

recenseurs sont Mesdames Nathalie Petiot et Méлина Gombault et Monsieur Jean-Michel Tacou.

Ils ont une carte tricolore signée par la Maire, avec leur photo et leur nom. En cas de doute, vous pourrez demander à voir leur carte et/ou appeler la Mairie pour vérifier.



## RAPPEL : AMENDE POUR ABANDON DE DECHETS DANS LA RUE



Il est interdit de jeter ou d'abandonner ses déchets dans la rue (voie publique ou privée). Ne pas respecter l'interdiction expose à une amende allant jusqu'à 1500 euros.

## RENTREE SCOLAIRE 2024

Afin d'organiser au mieux la prochaine rentrée scolaire, les parents sont invités à inscrire au plus tôt les nouveaux enfants en maternelle et en élémentaire.

Vos enfants sont inscrits dans un établissement privé ou suivent un enseignement à domicile, merci de prévenir la Mairie par mail ([marie.berzin@conches-sur-gondaire.fr](mailto:marie.berzin@conches-sur-gondaire.fr)) ou par téléphone au 01.64.02.26.17.

## ENQUÊTE PUBLIQUE RELATIVE A LA REPRISE DE VOIRIE DANS LE DOMAINE PUBLIC



Cette enquête concerne la rue du Fort du Bois, la ruelle Binette, le clos Binette et l'allée Beauvallon.

Elle se tiendra du 24 février 2024 jusqu'au 9 mars 2024 inclus.

Pendant toute cette période :

- Les pièces du dossier d'enquête publique ainsi qu'un registre seront tenus à la disposition du public en Mairie de Conches, aux heures et jours habituels d'ouverture ainsi que sur le site de la commune [www.conches-sur-gondaire.fr](http://www.conches-sur-gondaire.fr)
- Chacun pourra prendre connaissance du dossier et éventuellement consigner ses observations dans le registre d'enquête ou les adresser par courrier à la Mairie de Conches sur Gondaire – 6 place de l'Eglise ou par mail à [accueil@conches-sur-gondaire.fr](mailto:accueil@conches-sur-gondaire.fr), à l'attention de Joël CHAFFARD, Commissaire Enquêteur.



Monsieur le Commissaire Enquêteur se tiendra à la disposition du public pour recevoir ses observations en salle du conseil de la Mairie, selon les permanences suivantes :

- Le samedi 24 février 2024 de 9h à 12h,
- Le samedi 9 mars 2024 de 9h à 12h.



**Nous n'avons pas reçu d'expression de l'opposition ce mois-ci.**

## TOURNOI OPEN 2023

Dimanche 14 janvier, ont eu lieu les finales femmes et hommes du Tournoi Open 2023 au Tennis Club de Conches. Au total, 115 hommes et 21 femmes ont participé à ce tournoi.



Des stages auront lieu en avril sur les deux semaines des vacances scolaires : un stage à thème et un stage tennis/ multisport.

Contactez Violaine au 06 50 06 09 66.